



SÉANCE EXTRAORDINAIRE 14 AVRIL 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire des Membres du Conseil de la Ville de Beauceville tenue ce 14 avril 2020 à 19h00, à laquelle sont présents à l'hôtel de ville monsieur le maire François Veilleux et par visioconférence autorisée par la Ministre des Affaires municipales et de l'habitation, par arrêté 2020-004 (coronavirus), Madame la Conseillère Marie-Andrée Giroux, Messieurs les Conseillers Keven Boutin, Sylvain Bolduc, Claude Mathieu, Mario Perron, Bernard Gendreau et présent sous la présidence de S.H. le Maire.

Étaient également présents à l'hôtel de ville Madeleine Poulin, greffière, et en visioconférence Mélanie Quirion, trésorière.

R-2020-04-6688: Dérogations jugées prioritaires

Considérant que les séances du conseil doivent se tenir à huis clos dû à l'état d'urgence sanitaire (décret 2020-004) et que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit « que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil » le ministère des Affaires municipales et de l'habitation autorise, de façon exceptionnelle, toute personne à faire valoir uniquement son opinion par écrit afin que celle-ci soit soumise aux membres du Conseil pour considération.

Considérant que les dérogations mineures qui devaient être adoptées le 6 avril et qui avaient été publiées dans le délai prescrit soit le 18 mars avant l'état d'urgence sanitaire;

Considérant que lesdites dérogations mineures sont jugées prioritaires puisque que majoritairement elles sont économiquement favorables;

Il est proposé par monsieur Mario Perron Appuyé par monsieur Bernard Gendreau

Qu'un avis public soit publié afin d'annoncer que les dérogations mineures seront présentées pour adoption à la séance du 4 mai.

QUE tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant le 30 avril 2020 et les faire parvenir à Madeleine Poulin, greffière, 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel greffe@ville.beauceville.qc.ca.

R-2020-04-6689: Mandat Stantec pour étude d'avant-projet traverse de la rivière

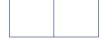
Considérant la demande de prix pour la réalisation d'une étude d'avantprojet pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la rivière Chaudière

Considérant les offres reçues par:

Stantec 7 500 \$ plus taxes WSP. 10 000 \$ plus taxes

Considérant la recommandation de Pier-Luc Rancourt, ing. MRC Beauce-Sartigan, d'accepter l'offre la plus basse;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Gendreau Appuyé par monsieur Claude Mathieu et résolu à l'unanimité



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020 (suite)

QUE la Ville de Beauceville accepte la soumission la plus basse, soit celle de « Stantec » au montant sept mille cinq cent dollars (7500 \$) taxes exclues.

3. Période de questions

Aucune question n'est posée.

4- Tout autre sujet si le Conseil est au complet et y consent

L'ordre du jour étant épuisé et que le conseil est complet et consent à l'ajout des items suivants:

R-2020-04-6690: Radiation de créance

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyée par monsieur Mario Perron et résolu à l'unanimité

QUE le montant d'intérêts de 73,13 \$ facturé au no de matricule F 8319-14-5158 soit radié

R-2020-04-6691: Acquisition et autorisation signature contrat 592, 9e Avenue

Il est proposé par monsieur Keven Boutin, Appuyé par monsieur Mario Perron, et résolu à l'unanimité

Que la Ville de Beauceville acquiert la propriété sise au 592 592-A 9^e Avenue sur le lot 3 487 830, du cadastre du Québec, district de Beauce, pour un montant de 158 000 \$.

Il est également résolu que le notaire Denys Quirion soit mandaté à rédiger le contrat à intervenir et que monsieur le Maire, François Veilleux, et la greffière, Madeleine Poulin, sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Beauceville ledit contrat.

R-2020-04-6692: Demande travaux au MTQ – avenue Lambert

Considérant que lorsqu'il y a débordement de la rivière Chaudière l'avenue Lambert, entre les numéros 58 et 62, est inondée;

Considérant que plusieurs résidents sont isolés pendant plusieurs jours tant et aussi longtemps que l'eau ne s'est par retirée et que la route n'est pas nettoyée de ses débris;

Considérant qu'il n'y a aucun accès autre que par l'avenue Lambert;

Considérant que les services d'urgence: ambulance, pompiers, policiers, ne peuvent pas desservir en cas de besoin;

Considérant que le niveau de stress de ces citoyens augmente considérablement lors de cet isolement

Il est proposé par monsieur Sylvain Bolduc Appuyé par monsieur Claude Mathieu

QUE la Ville de Beauceville demande au Ministère des transports de relever en dehors de la cote d'inondation 1991 le tronçon de l'avenue Lambert, entre les numéros 58 et 62, afin que les citoyens ne soient plus isolés et assurer leur sécurité lors la période d'inondation.



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020 (suite)

R-2020-04-6693:	Levée de l'assemblée		
	Il est proposé par monsieur Mar Et résolu à l'unanimité	rio Perron	
	Que la séance soit levée		
MADELEINE POULIN, Greffière		FRANÇOIS VEILLEUX, Maire	_